

# ACTUALITÉS SUR...

## ■ ACTUALITES...

LE PORTAIL DU RÉSEAU DES CENTRES DE RESSOURCES POLITIQUE DE LA VILLE (RNCRPV)

Courant 2017, les 19 centres de ressources politique de la ville, présents sur l'ensemble du territoire national, ont rassemblé leurs ressources sur un même portail Internet.

Forts de leurs spécificités, le plus souvent reflets de leur ancrage local, les centres de ressources politique de la ville s'appuient sur leur réseau national pour tirer parti de leurs complémentarités. Ce réseau a pour objet de mettre en commun des sources, des ressources et des analyses.

Alors que chaque centre de ressources possède sa propre identité et ses outils de communication, ce portail a vocation à valoriser les dynamiques de collaboration qui animent le réseau, ainsi que les savoirs et savoir-faire qui peuvent être mobilisés.

Mis en place avec le soutien de l'ensemble des centres de ressources politique de la ville et du CGET, ce portail est le symbole de cette démarche collective : au fil des pages et rubriques sont présentées les singularités des centres et leurs traits communs, les productions individuelles et collectives.

L'ORIV, durant le premier semestre 2017, a collaboré au Comité technique chargé de la réalisation de ce portail.

>>> <http://www.reseau-crpv.fr/>

## ■ RETOUR SUR...

JOURNÉE RÉGIONALE « OBSERVER ET ÉVALUER, DES OUTILS POUR AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DES HABITANTS-ES DES QUARTIERS POPULAIRES »

L'ORIV a organisé le 12 décembre dernier une journée à destination des acteurs et partenaires de la politique de la ville. Dans le contexte actuel d'évaluation à mi-parcours des contrats de ville et de production de rapports annuels rendant compte de la mise en œuvre de la politique de la ville, il s'agissait de :

- Appréhender les enjeux d'observation et d'évaluation dans le cadre de la politique de la ville,
- Identifier les acteurs publics et les ressources mobilisables,
- Valoriser des exemples concrets et opérationnels d'actions mises en œuvre en matière d'observation et d'évaluation,
- Favoriser les échanges entre acteurs-trices du Grand Est.

Plus de 90 personnes ont participé à cette journée et ont pu échanger entre professionnels-les pendant les ateliers (Mobiliser et

## L'INTÉGRATION, LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ET LA VILLE

quantifier le droit commun ; Habitants-es et membres des conseils citoyens, des partenaires pour l'évaluation et l'observation des territoires ; Observer et rendre compte de l'évolution des territoires). Un « forum des structures ressources » dans le Grand Est était également organisé pour les connaître et échanger avec elles sur les ressources et méthodes existantes et mobilisables.

L'ensemble des ressources liées à cette journée est consultable sur le site de l'ORIV

>>> <http://www.oriv.org/documents/journee-regionale-observer-evaluer/>

APRÈS-MIDI D'ÉCHANGE « REPENSER L'ACTION EN LIEN ET POUR LES JEUNES »

Le 21 octobre 2017, l'ORIV organisait un temps d'échange entre des jeunes de différents quartiers populaires de Strasbourg et des représentants d'institutions (Président du Conseil départemental, Adjoint à la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, Président de la Caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin, Directrice départementale de la DDCS du Bas-Rhin) afin de « repenser l'action en lien et pour les jeunes ».

Il s'agissait d'ouvrir un espace de dialogue entre des personnes qui ont peu l'occasion de se rencontrer.

Cet après-midi d'échange s'est inscrit dans une dynamique de réflexion collective, dans laquelle animateurs et éducateurs des quartiers de Cronembourg, Koenigshoffen, Meinau, Neuhoef, Montagne Verte se sont interrogés pendant plusieurs mois sur ce qui permet d'entrer en dialogue avec les jeunes, mais aussi sur les conditions d'engagement des jeunes dans les actions. Elle a réuni environ soixante-dix participants-es et les échanges ont été riches. Trois enseignements principaux se dégagent de ce travail. Tout d'abord, les jeunes sont en demande d'avoir des espaces de dialogue bienveillant, d'être écoutés, entendus et reconnus par les institutions, mais aussi plus globalement des adultes. Ensuite, ils s'expriment plus facilement dans des lieux informels. Enfin, il est impossible de parler de dialogue avec les jeunes sans questionner les postures et pratiques professionnelles.

ZOOM > La « crise migratoire » :  
réalités et enjeux



janvier 2018  
n°116  
Bulletin d'information  
de l'Observatoire Régional  
de l'Intégration et de la Ville



# ZOOM

## La « crise migratoire » : réalités et enjeux

**Au cours de l'été 2015, l'expression « crise migratoire » s'est imposée dans les déclarations politiques, les médias... Depuis, cette question est récurrente. L'opinion oscille entre l'émotion suscitée par ces arrivées (bateaux chavirant en méditerranée, enfant échoué sur une plage en Turquie...) et leur rejet, sans d'ailleurs, dans aucun des cas, permettre une approche objectivée tant le sujet est passionné et passionnel. Mais de quoi parle-t-on ? Qu'en est-il effectivement de cette crise ? Quelles sont les politiques mises en œuvre ?**

### ■ CRISE MIGRATOIRE, UN ENJEU NOUVEAU ?

Ce terme fait référence à l'afflux, dans l'Union Européenne, de migrants arrivant, via la Méditerranée et les Balkans, de l'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Asie du sud.

En 2016, selon les données produites par Eurostat<sup>1</sup>, 1 204 280 primo-demandeurs d'asile ont introduit une demande de protection internationale dans les États membres de l'Union européenne. Un chiffre légèrement en baisse par rapport à 2015 mais près du double de celui de 2014<sup>2</sup>.

Ces chiffres s'expliquent par la conjonction de différents événements : guerres civiles (notamment celle en Syrie), difficultés en Turquie, aggravation du conflit en Libye. Mais des flux de cette ampleur (voire plus importants) ont déjà eu lieu à d'autres moments de l'histoire. Et ces arrivées aux portes de l'Union Européenne ne doivent pas faire oublier que d'autres pays, comme la Libye et la Turquie, mais aussi plus globalement les pays limitrophes des pays de départ, sont particulièrement impactés par l'arrivée de migrants. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés comptabilisait 65,6 millions de personnes déplacées à travers le monde à la fin de l'année 2016<sup>3</sup>.

### ■ DES ENJEUX SUR LE TERRITOIRE NATIONAL ... LA RELOCALISATION DE MIGRANTS<sup>4</sup>

A côté des enjeux de prise en charge de ces personnes arrivant sur le territoire national et sollicitant la protection de la France, l'Etat doit également répondre au défi des migrants basés sur le secteur de Calais : un grand nombre d'entre eux souhaitent trouver refuge

en Grande-Bretagne et de ce fait refusent de déposer une demande d'asile en France. En effet, compte tenu du droit européen<sup>5</sup>, le dépôt d'une demande en France ne leur permettrait plus de déposer une demande d'asile dans un autre pays (et donc dans le cas présent au Royaume-Uni). Le droit prévoit effectivement que le pays, par lequel l'étranger est entré sur le territoire de l'UE et dans lequel il a été contrôlé, est responsable de l'examen de la demande d'asile. Dans le langage courant, on parle de « Dublinés ».

Fin octobre 2016, l'Etat a procédé à un transfert des migrants se trouvant à Calais et ayant accepté de déposer une demande en France. Ce sont 7 400 migrants qui ont été dirigés vers 450 Centres d'accueil et d'orientation (CAO) permettant une prise en charge adaptée<sup>6</sup>. Leur répartition sur le territoire métropolitain s'est faite sur la base des capacités d'hébergement et est inversement proportionnelle au taux de présence d'immigrés. Peu à peu ces structures n'ont pas seulement accueilli des migrants de Calais mais aussi des migrants issus d'autres « points de fixation »<sup>7</sup> comme ceux évacués de la porte de la Chapelle à Paris. Elles doivent permettre la mise à l'abri des migrants mais ces derniers n'ont pas vocation à s'y installer durablement.

### ■ ... MAIS AUSSI L'ARRIVÉE DE PERSONNES AMENÉES À S'INSTALLER DURABLEMENT

Dans le même temps, et comme chaque année, la France accueille d'autres personnes migrantes. Les primo-délivrances de titres de séjour<sup>8</sup> ont augmenté de 13,7% entre 2016 et 2017, passant de 230.353 à 262.0009 (estimation). Cette hausse est principalement due aux admissions pour motif humanitaire. Elle fait suite à une hausse entre 2015 et 2016, mais moins forte (5,9%).

En 2017, selon les données provisoires produites par le ministère de l'Intérieur (AGDREF), 34,8% des personnes sont arrivées en France pour raisons familiales sachant qu'aujourd'hui, la majorité de ces entrées est le fait de membres de familles de Français. 88.095 titres de séjour ont concerné des étudiants (soit une augmentation de 19,6% par rapport à 2016). Ils représentent 33,6% des titres de séjour. 40.305 titres ont été délivrés pour motif humanitaire (soit une croissance sur un an de 35%). Ils représentent 15,4% des titres de séjour.

### ■ DES POLITIQUES PUBLIQUES EN TENSION

Au-delà de ces données, les politiques publiques diffèrent en fonction du statut administratif des personnes.

Les publics étrangers primo-arrivants relèvent, pour leur accueil et leur intégration, du ministère de l'Intérieur. Cette politique est conditionnée à la notion d'installation durable sur le territoire français. Elle a évolué dans le temps (au niveau de son contenu, de sa forme et des interlocuteurs) sachant qu'il s'agit d'une politique relativement récente au regard de l'histoire des flux migratoires. La France se définit comme un pays d'immigration depuis les années

1850-1880 or l'accueil des primo-arrivants<sup>10</sup> est un enjeu des politiques publiques depuis le milieu des années 1980, partant du postulat qu'un accueil réussi conditionne un processus d'intégration optimisé. Actuellement, la politique mise en œuvre par l'Etat<sup>11</sup> repose sur l'apprentissage du français, la connaissance des valeurs et usages de la société française et l'accès à l'emploi. La déclinaison territoriale de la politique d'accueil et d'intégration des étrangers en France est confiée aux préfets. Ces derniers sont destinataires d'une délégation de crédits du programme 104 « intégration et accès à la nationalité française ». L'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) met en œuvre, pour le compte de l'Etat, cette politique. La déclinaison locale de cet accueil s'appuie également sur des associations et sur les collectivités territoriales, de par l'exercice de leurs compétences et donc au titre de leurs politiques de droit commun.

Les publics durablement installés en France (ne relevant plus du statut de primo-arrivants car bénéficiant d'un titre de séjour depuis plus de 5 ans), et devenus parfois Français, relèvent, quant à eux, des politiques de droit commun.

Concernant les demandeurs d'asile, la politique mise en œuvre vise avant tout l'hébergement (prise en charge du demandeur le temps de la procédure) et la vérification de la pertinence de la demande de protection. La politique d'intégration n'intervenant qu'une fois les personnes confirmées comme relevant de la protection de la France. Début octobre 2017, le ministère de l'Intérieur a lancé un nouvel appel à projets départementaux pour la création de 3 000 places de centres provisoires d'hébergement supplémentaires en 2018. Cette mesure s'inscrit dans le plan<sup>12</sup> présenté le 12 juillet 2017 par le Premier ministre dont la volonté est de garantir le droit d'asile et de mieux maîtriser les flux migratoires.

Si cette différenciation des politiques publiques s'explique pour des raisons administratives, elle scinde les publics et les rend peu lisibles pour les acteurs. Elle peut même entraîner des mises en concurrence entre publics. Enfin, elle est difficilement conciliable avec les réalités locales. Plusieurs élus de grandes villes ont d'ailleurs lancé un appel le 17 décembre 2017 dans Le Monde<sup>13</sup> face aux situations de vulnérabilité auxquelles ils sont confrontés.

Un peu avant, en juillet 2017, un rapport sénatorial<sup>14</sup> dressait un constat critique sur les formations linguistique et civique des primo-arrivants et formulait dix recommandations pour remédier aux lacunes actuelles du dispositif et en faire un réel levier de l'intégration des étrangers en France.

La feuille de route du ministre de l'Intérieur<sup>15</sup> fait état de la volonté gouvernementale de « construire une politique migratoire maîtrisée et équilibrée ». Plusieurs démarches ont été engagées. Le gouvernement a annoncé un projet de loi sur l'asile et l'immigration (plan présenté en juillet 2017). Les premières mesures annoncées ont été fraîchement accueillies par les acteurs associatifs notamment, qui ont lancé des « Etats généraux des migrations »<sup>16</sup>. Certaines mesures ont même été mises en cause par le Défenseur Des droits.

Dans le même temps, une « refonte ambitieuse » de la politique d'intégration a été annoncée. Aurélien TACHÉ, député, a été missionné pour formuler des propositions sur la base de travaux comparatifs des politiques conduites par d'autres pays partenaires de la France et d'une consultation de chercheurs travaillant sur ces thématiques. Ses conclusions sont attendues courant février 2018.

<sup>1</sup> Direction générale de la Commission européenne chargée de l'information statistique à l'échelle communautaire.

<sup>2</sup> <http://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/7921619/3-16032017-BP-FR.pdf/>

<sup>3</sup> <http://www.unhcr.org/fr/news/stories/2017/6/5943f3eca/nombre-personnes-deplacees-atteint-haut-niveau-decennies.html>

<sup>4</sup> Dans le document, le terme migrants est entendu au sens générique de personnes ayant migré entre différents pays.

<sup>5</sup> Application du règlement n°604/2013 du Parlement européen et Conseil du 26 juin 2013, dit règlement Dublin III.

<sup>6</sup> Plusieurs types de structures coexistent, pour plus d'information : <http://www.lacimade.org/schemas-regionaux-daccueil-des-demandeurs-dasile-quel-etat-des-lieux/>

<sup>7</sup> [http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/10/26/auvergne-rhone-alpes-nouvelle-aquitaine-grand-est-les-regions-qui-ont-accueilli-le-plus-de-migrants-depuis-un-an\\_5206112\\_4355770.html](http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/10/26/auvergne-rhone-alpes-nouvelle-aquitaine-grand-est-les-regions-qui-ont-accueilli-le-plus-de-migrants-depuis-un-an_5206112_4355770.html)

<sup>8</sup> Les délivrances de premiers titres de séjour correspondent aux titres délivrés aux étrangers majeurs à la suite d'une première demande de séjour de plus de trois mois.

<sup>9</sup> <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Etudes-et-statistiques/Statistiques/Essentiel-de-l-immigration/Chiffres-clefs/LES-PRINCIPALES-DONNEES-DE-L-IMMIGRATION-EN-FRANCE>

<sup>10</sup> Etrangers arrivant régulièrement sur le territoire national et ayant vocation à s'y installer durablement.

<sup>11</sup> <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Documentation/Ap-pels-a-projets>

<sup>12</sup> <http://www.gouvernement.fr/partage/9326-dossier-de-presse-garantir-le-droit-d-asile-mieux-maitriser-les-flux-migratoires>

<sup>13</sup> <http://www.maire-info.com/migrants/migrants-les-maires-des-grandes-villes-se-disent-au-pied-du-mur--article-21397>

<sup>14</sup> <http://www.senat.fr/rap/r16-660/r16-6601.pdf>

<sup>15</sup> <https://media.interieur.gouv.fr/feuille-de-route/Feuille-de-route-mi.pdf>

<sup>16</sup> <https://eg-migrations.org/>

## ZOOM

### ■ UNE AUTRE POSTURE FACE AUX MIGRATIONS

Depuis des années, les gouvernements successifs tentent de « refonder » les politiques mises en œuvre pour accueillir et/ou intégrer les « migrants ». Pour autant, les enjeux restent prégnants et les politiques mises en œuvre font l'objet de critiques.

Or les flux migratoires identifiés depuis 2015 résultent de mouvements qui étaient prévisibles du fait du contexte international. A moins d'une amélioration de la situation dans leur pays, ces hommes, ces femmes mais aussi ces enfants seront tentés de migrer. Le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Filippo Grandi, a déclaré<sup>17</sup> : « Prendre des mesures pour réduire le nombre de réfugiés et de migrants arrivant en Europe est moralement inacceptable, sans intensifier parallèlement les mesures pour le rétablissement de la paix ».

S'il est nécessaire de répondre à la demande de protection et donc d'hébergement, il serait peut-être possible de l'envisager autrement que dans une logique d'urgence ou de crainte d'un « appel d'air ». Face à l'« inertie collective »<sup>18</sup>, il paraît urgent de penser la question migratoire dans une logique d'anticipation voire de prospective. Le défi consiste également dans une approche globale prenant en compte toutes les formes de migrations conjointement. Il repose enfin sur une communication assumée et sereine sur ces enjeux.

<sup>17</sup> Ibid.

<sup>18</sup> Emmanuel BLANCHARD et Claire RODIER, « Crise migratoire » : ce que cachent les mots, GISTI, Plein droit n°111, décembre 2016

### ■ LA PRISE EN CHARGE DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

L'estimation du nombre de mineurs non accompagnés<sup>19</sup> est complexe. En juin 2017, le nombre de ces mineurs pris en charge par les services français s'élevait à 18 000<sup>20</sup>.

Il s'agit d'un jeune de moins de 18 ans qui n'a pas la nationalité française et se trouve séparé de ses représentants légaux sur le sol français. La difficulté réside dans le fait qu'il n'existe pas de statut juridique propre à ces mineurs. En effet, ils relèvent à la fois du droit des étrangers et, au titre de l'enfance en danger, du dispositif français de protection de l'enfance, qui ne pose aucune condition de nationalité. L'enjeu réside dans la reconnaissance du statut de mineur et de la situation d'isolement. Une fois celui-ci reconnu, ces mineurs doivent bénéficier d'une prise en charge et d'un accompagnement socio-éducatif et juridique jusqu'à leur majorité. Ils relèvent de la compétence des départements. Récemment Médecins du Monde<sup>21</sup> indiquait que seulement 20% à 25% seraient pris en charge par l'aide sociale à l'enfance.

Face à la croissance des arrivées, le Premier ministre, lors du dernier congrès des présidents de département, a affirmé que l'Etat viendrait en aide aux départements. Il se chargera d'évaluer l'âge de ces mineurs, mettra en place des dispositifs d'accueil et un processus de prise en charge spécifique. Le Défenseur des droits<sup>22</sup> s'inquiète d'un dispositif dérogatoire au droit commun qui tendrait à considérer ces jeunes d'abord comme des étrangers, avant d'être des enfants à protéger ».

<sup>19</sup> On parlait, jusqu'en mars 2016, de mineur isolé étranger.

<sup>20</sup> [http://www.lemonde.fr/societe/article/2017/10/23/comment-sont-pris-en-charge-les-mineurs-isoles-etrangers-en-france\\_5204937\\_3224.html#gRg8uMRRcSFRcGT3.99](http://www.lemonde.fr/societe/article/2017/10/23/comment-sont-pris-en-charge-les-mineurs-isoles-etrangers-en-france_5204937_3224.html#gRg8uMRRcSFRcGT3.99)

<sup>21</sup> <http://www.medecinsdumonde.org/fr/publications/revueHumanitaire.htm>

<sup>22</sup> <https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/rae-2017.pdf>

Directrice de publication : Murielle Maffessoli  
Rédaction du zoom : Martine Thiebauld  
Murielle Maffessoli  
Rédaction : Équipe de l'ORIV  
Suivi et contact : Diane Hässig



**Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville**

1, rue de la Course / 67000 Strasbourg  
tél. : 03 88 14 35 89 / fax : 03 88 21 98 31  
contact@oriv.fr / www.oriv.org